



# Conseil Général de Mollens

## PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2024

### **1. Bienvenue du Président**

Le Président Damien Mayor ouvre la séance à 20h00.

M. D. Mayor souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers et aux membres de la Municipalité. Il rappelle que les personnes n'étant pas assermentées n'ont pas le droit de prendre la parole ni de voter. Il demande aux personnes qui prennent la parole de se lever et de rappeler leurs noms pour faciliter le travail de la secrétaire et il signale que la séance est enregistrée afin de simplifier la prise du procès-verbal.

### **2. Appel**

**Excusés :** Mmes Cuvit Arlette, Derungs Line, Mayor Nicole, Sorio Daniela et Zbinden Claire-Lise.

MM. Bally Nicolas, Carvalho Pereira Tiago, Cuvit Jean-Marcel, Derungs Louis, Rosset Alexandre, Wagner Jean et Zanchi Claude Alain.

Sur 41 membres que compte le Conseil, 29 sont présents, le quorum est donc atteint.

### **3. Admissions – démissions – assermentations**

Le Président annonce l'admission de M. Olivier Wacht. Il procède ensuite à son assermentation, conformément à l'article 4 du règlement du Conseil Général de Mollens. Après avoir prêté serment, il peut participer aux délibérations et votations de l'assemblée en tant que conseiller.

### **4. Élections statutaires au sein du bureau**

Le Président informe que M. Hervé Le Pezennec, scrutateur, Mme Eve-Marie Ammeter, scrutatrice, Mme Joëlle Wacht et Mme Déborah Rohrbach, scrutatrices suppléantes, acceptent de reconduire leurs mandats. Aucun/e autre candidat/e n'est proposé/e, il/elles sont élus/es par applaudissement.

Le Président informe que Mme Marie-Claude Delorme, Vice-Présidente, consent de reconduire son mandat. Aucun/e autre candidat/e n'est proposé/e, elle est élue par applaudissement.

M. D. Mayor se représente en sa fonction de Président. Aucun/e autre candidat/e n'est proposé/e, il est élu par applaudissement.

### **5. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté tel que présenté avec une abstention, lors du vote à main levée.

## **6. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 mars 2024**

Le Président s'adresse à l'assemblée pour s'enquérir des éventuelles questions ou remarques concernant le procès-verbal du 28 mars 2024. Personne ne demande la parole.

M. D. Mayor procède au vote à main levée et il annonce que le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 mars 2024 est approuvé avec une abstention.

## **7. Préavis No 03/2024 de la Municipalité de Mollens concernant les comptes de l'année 2023**

### 7.1 Rapport de la commission de gestion et des finances

Le Président cède la parole à Monsieur Thierry Meyer pour la lecture du rapport de la commission de gestion et des finances.

Monsieur Juan-Ramon Merino De Tiedra remercie la Municipalité pour le travail effectué, ainsi que la commission de gestion et des finances, qui a accompli un travail remarquable, notamment en ayant détecté les erreurs qui s'y trouvaient, sans doute dues au changement de boursière. Il a ensuite des commentaires à faire au sujet du bilan. Il voudrait savoir, par rapport à la partie 911, pourquoi le montant est si élevé.

Madame Anne Debrauwer dit qu'il s'agit des impayés à la fin de décembre 2023, mais ne peut le certifier, la plupart ayant été récupérés début 2024. Elle doit vérifier.

M. J.-R. Merino De Tiedra souligne qu'il y a eu une forte augmentation des comptes courants débiteurs.

Mme A. Debrauwer elle dit que c'est vrai, mais que la situation devrait s'améliorer d'ici la fin de la législature.

Monsieur Vincent Barbay ajoute, au nom de la commission de gestion et des finances, qu'il y a des taxes qui ont été facturées très tard et qui n'ont pas pu être encaissées en fin d'année.

Mme A. Debrauwer confirme et explique que certaines taxes qui dans le passé étaient prélevées en juin, le sont maintenant en décembre et pour certaines personnes peut être compliqué de tout payer en fin d'année. En tout cas le but est qu'en fin de législature ça soit mis à jour.

M. J.-R. Merino De Tiedra demande pourquoi cette année il y a eu une augmentation des passifs transitoires de CHF 16'000.- l'année passée à plus d'un demi-million de francs.

Mme A. Debrauwer dit qu'il faudrait que ce soit la boursière à répondre, puisque c'est sa façon de travailler. En effet quand ils ne savent pas à quoi s'en tenir ils mettent certains montants dans les passifs transitoires. Elle signale que la boursière se tient à disposition pour des éventuelles ultérieures informations.

M. J.-R. Merino De Tiedra demande ensuite des précisions au sujet des comptes en rapport à la maintenance et frais informatique, qui sont très élevés.

Mme A. Debrauwer dit qu'ils ont eu la même réflexion. Ils ont contacté OFISA mais ils n'ont pas eu des réponses claires. En début d'année ils ont donc décidé de supprimer la moitié des charges. Ils envisagent maintenant d'autres solutions pour diminuer les coûts.

Aucune autre question n'étant soulevée, M. D. Mayor propose de passer au vote.

Le Conseil Général

- vu le préavis No 03/2024 de la Municipalité de Mollens concernant les comptes de l'année 2023,
- ouï le rapport de la commission de gestion et des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide, au vote à main levée, d'accepter ledit préavis avec une abstention.

### **8. Préavis No 04/2024 de la Municipalité de Mollens concernant la gestion de l'année 2023**

#### 8.1 Rapport de la commission de gestion et des finances

Le Président cède la parole à Monsieur Vincent Barbay pour la lecture du rapport de la commission de gestion et des finances.

Aucune autre question n'étant soulevée, M. D. Mayor propose de passer au vote.

Le Conseil Général

- vu le préavis No 04/2024 de la Municipalité de Mollens concernant la gestion de l'année 2023,
- ouï le rapport de la commission de gestion et des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide, au vote à main levée, d'accepter ledit préavis à l'unanimité.

### **9. Préavis No 05/2024 de la Municipalité de Mollens relatif à l'arrêté d'imposition 2025**

#### 9.1 Rapport de la commission de gestion et des finances

Le Président cède la parole à Monsieur Marc Solbes pour la lecture du rapport de la commission de gestion.

Aucune autre question n'étant soulevée, M. D. Mayor propose de passer au vote.

Le Conseil Général

- vu le préavis No 05/2024 de la Municipalité de Mollens relatif à l'arrêté d'imposition 2025,
- ouï le rapport de la commission de gestion et des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide, au vote à main levée, d'accepter ledit préavis à l'unanimité.

### **10. Rapport des délégués du Conseil Général**

Madame Joëlle Wacht, n'ayant pas pu participer à la séance ASIABE, nous parlera uniquement du Conseil d'établissement. Ledit Conseil s'est rencontré les 6 février et 13 mai 2024 à Apples.

Ils ont eu un échange avec les délégués de classe, ou diverses questions ont été posées, telles que la création d'un passage piétons entre les portacabines et le collège, le fait de pouvoir accéder à la cantine tous les jours, etc. La Directrice et le Président du CODIR de l'ASIABE étaient présents et ils ont pu y répondre tout de suite.

Pendant cette année, un important chantier est prévu pour la mise à jour des câblages et wifi de tous les collèges pour un montant de CHF 600'000.-. De plus un affichage numérique dans toutes les classes est prévu graduellement dans les 2 à 3 ans. Les travaux bruyants seront effectués pendant les vacances scolaires.

Dès la rentrée d'août 2024 il y aura un partenariat avec la piscine des Chavannes de Cossonay, qui propose des lignes d'eau à la location pour les classes de 7-8P.

L'APE a présenté son nouveau site internet (consultable en ligne).

### **11. Information de la Municipalité**

Mme A. Debrauwer prend la parole pour nous informer que la Municipalité organisera, le 3 octobre 2024 de 19h00 à 21h30, une séance d'information et de travail. Les Conseillères et Conseillers ainsi que tous les citoyens du village sont sollicités à y prendre part puisque, comme signalé dans le

budget 2024, elle veut se lancer dans le PACOM (plan d'affectation communal), pour redéfinir les différentes zones dans la structure du territoire communal, leur donner une affectation (à bâtir, agricole, ...), et mettre à jour le règlement de la police des constructions qui correspondra à cette division en zone. Ils vont travailler avec un bureau technique de Lausanne, ABA PARTENAIRES SA qui sera présent lors de la soirée pour donner des explications. Il s'agit d'une démarche participative, l'idée c'est de créer des groupes de travail. A savoir qu'un plan d'affectation dure environ 15 ans et celui de Mollens est à mettre à jour depuis longtemps ainsi que le règlement de la police des constructions. Ils vont envoyer aux citoyens la documentation fin août.

Madame Angèle Deillon informe que dès le 1<sup>er</sup> juillet 2024 les moloks seront en place et en mesure d'être utilisés. Les autres points de collecte seront supprimés, à l'exception du lieudit Les Chaux. Elle rappelle que les Moloks sont prévus uniquement pour les sacs taxés. Une surveillance sera effectuée par la municipalité et par l'employé communal. Elle profite aussi de signaler, par rapport à la déchèterie, qu'il faut faire attention à bien trier les déchets et garder propre l'emplacement.

Mme A. Deillon annonce ensuite qu'un défibrillateur a été installé devant le caveau et que la municipalité souhaite offrir une soirée de formation à la population pour apprendre à l'utiliser. Cet appareil est connecté, donc s'ils devaient y avoir des problèmes (alimentation électrique, surchauffe, trop froid, ...) l'entreprise qui l'a installé viendra tout de suite le réparer.

Pour conclure, elle nous informe que la place de jeux est presque terminée, l'entreprise qui l'a installée devra encore venir certifier que tout est conforme pour pouvoir l'utiliser.

Madame Christelle Meyer informe que la dernière séance du Conseil intercommunal de l'ASIABE s'est tenue le 26 mars 2024 à Sévery. Lors de cette assemblée plusieurs décisions ont été prises :

- le préavis 01/2024 concernant les comptes et la gestion de l'année 2023 a été accepté,
- le préavis 02/2024 concernant la création de trois nouvelles salles de classes provisoires à Apples a été accepté,
- le préavis 03/2024 relatif à la demande d'un crédit d'étude de CHF 220'000.- pour l'agrandissement du Collège du Léman à Apples a été accepté.

Elle nous informe ensuite de la situation délicate dont se trouve actuellement l'AJEMA. En effet, l'annonce de la Commune de Morges de quitter l'AJEMA et des intentions d'autres communes de créer leur propre font émettent des doutes quant à l'avenir du réseau. Depuis un certain temps déjà, le CODIR, aidé par des bureaux spécialisés, effectue des études afin de déterminer la voie à suivre pour assurer un avenir serein au réseau d'accueil de jour. Cela pourrait passer par une dissociation de l'ARASMAC et la transition vers une autre forme de gouvernance, mais rien n'est encore définitif.

Mme C. Meyer nous fait part que la Municipalité a approuvé, lors de sa séance ordinaire du 24 avril 2024, une directive visant à établir une ligne directrice concernant l'octroi de subventions communales aux sociétés locales. L'élaboration de ce document vise également à répondre aux demandes formulées par la Commission de gestion et des finances au cours des dernières années et permettra de fournir une base de travail à la Municipalité pour se positionner quant à l'octroi de ces aides. La directive municipale, ainsi que le formulaire de demande de subventions qui l'accompagne, ont été présentés aux trois sociétés locales lors d'une séance commune tenue le 30 avril 2024. Elle rappelle cependant, que l'octroi de subventions communales demeure assujéti à la validation du Conseil Général (du budget). Une autre séance avec les sociétés est agendée ce samedi pour discuter des éventuels cas particuliers qui pourraient s'appliquer à chacune d'elles.

Pour terminer, Mme C. Meyer tiens à rappeler les dates des prochaines manifestations :

- 31 juillet 2024, fête nationale organisée en collaboration avec la Jeunesse,
- 13 septembre 2024, présence sur la Place de l'Amitié d'un bus de la gendarmerie de proximité entre 14h00 et 16h30. Le but de la démarche étant de donner la possibilité aux

